

1  
 Séance du vendredi 19 mars 1915.

Présidence de M. Poytral.

La séance est ouverte à 2 heures 1/2.

Soutiens : M. M. Aimond, Amie, Barbier, Astier, Chastenet, Chantemps, Beauvillain, Doumer, Lannemy, Lhopiteau, Gervais, Millis-laurois, Maurice Faure, Henri Michel, Girouard, Petitjean, Guichot, Steeg, de Selves, Chierrey, Bronillon.

M. Aimond, rapporteur général, donne lecture de son rapport sur la proposition de loi, adoptée par la Chambre des députés, tendant à accorder des allocations aux familles des victimes civiles de la guerre.

M. Mourat, sénateur, est ensuite entendu par la commission sur la prorogation du moratorium en ce qui concerne les effets de commerce. Il combat la proposition qui a été faite de ne proroger le moratorium qu'à partir du 10 avril prochain et expose les raisons pour lesquelles il demande qu'il soit prorogé de trois mois en trois mois jusqu'à la fin des hostilités. C'est l'opinion de la Banque de France.

Il donne, à l'appui de sa demande,

lecture d'une lettre de M. le Président  
de la Chambre de Commerce de Paris.

M. le Président remercie de ses remerciements M. Mourat, qui se retire.

M. Millies-Lacroix donne lecture d'une lettre que lui a adressé M. le ministre de la guerre comme suite des déclarations qu'il a faites à la commission en ce qui concerne diverses questions et en particulier celle des automobiles.

Prenant acte de ces déclarations, M. le rapporteur donne lecture des modifications qu'il a eu devoir apporter à son rapport.

M. Scammaney dit qu'il ne recherche aucun scandale, mais qu'en présence de la malalignité publique qui s'occupe de cette affaire des automobiles, il est méconnaître que la commission se montre intraitable à cet égard.

À la suite d'un échange d'observations entre M. le rapporteur, Chastanet, Scammaney, Beauvisage, Steg, Chantemps, Atti et Perchet, la phrase que, d'accord avec ce dernier, M. le rapporteur propose d'introduire à ce sujet dans son rapport, est mise aux voix et adoptée par 7 voix contre 2.

M. Millier - Desroix termine ensuite la lecture de son rapport, et annonce à la commission qu'il lui soumettra ultérieurement son rapport sur les marchés, lequel, bien entendu, ne sera pas rendu public (approbation).

M. le rapporteur général demande à être à faire mention, dans les premières lignes de son rapport, des conclusions du rapport de M. Millier - Desroix.

Cette autorisation lui est accordée.

M. Millier - Desroix fait observer que l'heure n'est pas venue de discuter publiquement la question des marchés et de proposer des sanctions pour les fautes commises. Lorsque l'heure sera venue, la discussion pourra avoir lieu et la question politique se posera. Il demande en conséquence, à la commission de réserver l'examen des marchés (adhésion).

M. M. Doumer, Chautemps et Jeanne <sup>et de Selves</sup> partent dans le même sens.

M. le Président constate que la question des marchés est réservée, et informe la commission que le Gouvernement lui a fait savoir qu'il demanderait à la commission de discuter la proposition

24  
De M. Jules Roche tendant à protéger  
les propriétaires de valeurs mobilières dont  
ils sont dépossédés par faits de guerre  
dans les territoires occupés par l'ennemi.

La commission décide que cet examen  
aura lieu dans la prochaine séance du  
22 mars qui aura lieu lundi à 4 heures.

La séance est levée à 5 heures.

---